



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-31-1

Ottawa, le 23 avril 2007

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2007-31 en date du 26 mars 2007, le Conseil annonce ce qui suit:

L'ARTICLE SUIVANT EST MODIFIÉ ET LES CHANGEMENTS SONT EN CARACTÈRE GRAS :

CORRECTION À L'ARTICLE NO 8

8. Quilchena (Colombie-Britannique)
No de demande 2007-0146-8

Demande présentée par Hamilton Mountain Television Society en vue de renouveler la licence de l'entreprise de distribution de radiocommunication (EDR) desservant Quilchena, qui expire le 31 août 2007.

L'EDR distribue, sous forme non codée, la programmation de CHKM-TV et de **CFJC-TV** Kamloops.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>